



N° 390 - SEPTEMBRE 2018  
PRIX : 2€

Suppressions de postes, Heures Sup imposées, lycée, bac, retraites...

**EN OCTOBRE, MOBILISÉS !**

Élections professionnelles 2018 : du 29 novembre au 6 décembre 2018

**POUR VOUS FAIRE ENTENDRE, VOTEZ !**

## L'ÉDITO

Chaque année, c'est avec enthousiasme que nous découvrons de nouvelles classes, de nouveaux élèves, avec qui nous allons partager un peu de cette aventure collective fabuleuse que sont l'apprentissage, la transmission, la perpétuelle réinvention d'une culture commune ambitieuse, diverse, ouverte sur le monde et émancipatrice. Nous aimons notre métier pour la générosité et l'ouverture à l'autre qu'il implique. C'est la raison pour laquelle être enseignant, CPE, PSY EN, personnel de vie scolaire, c'est être au service de nos concitoyens, c'est être au service de l'Intérêt Général.

C'est en ce sens que nous sommes fonctionnaires, parce que nous ne sommes pas motivés par les intérêts particuliers, par la parole du chef, qu'il soit principal ou ministre, par la cupidité. Nous ne bornons pas notre horizon aux clôtures de notre établissement, nous n'envisageons pas la réussite de nos élèves au prix de l'échec de ceux des autres, nous souhaitons que notre travail individuel soit valorisé mais non au détriment des autres collègues avec qui nous partageons les mêmes classes, les mêmes réussites, les mêmes doutes.

Nous en avons assez des caricatures et du dénigrement médiatique permanents. Trop de vacances ? Pas assez d'heures devant les élèves ? Trop absents ? Que les premiers responsables

de l'État s'autorisent à flatter l'opinion par ces insinuations démagogiques, c'est insupportable ! Nous sommes aujourd'hui gouvernés par des idéologues imbus d'eux-mêmes, guidés par de strictes considérations comptables. Pendant que l'on amuse la galerie avec le téléphone portable ou la rentrée en musique, c'est l'irresponsabilité qui règne.

Irresponsable de ne pas augmenter les rémunérations et d'imposer des heures supplémentaires face à la crise des recrutements!

Irresponsable d'annoncer des suppressions massives de postes, alors que le nombre d'élèves à accueillir dans les collèges et les lycées est en augmentation continue et durable.

Irresponsable de préparer une réforme qui va encore dégrader les retraites de tous et retarder l'âge effectif de départ alors que les jeunes ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail.

Le SNES-FSU est le porte-parole de la profession. C'est en nous rassemblant dans le SNES-FSU en adhérant, en votant, en nous mobilisant ensemble, que nous empêcherons le cauchemar que certains nous préparent. L'heure est à la mobilisation pour contrer ces politiques aventuristes qui insultent l'avenir.

**Laurent Tramoni**



## LA RETRAITE ? POURQUOI FAIRE ?

Le projet Macron sur les retraites devrait voir le jour début 2019. Derrière des éléments de langage rassurants – équité, lisibilité –, se cachent des attaques majeures. Il s'agit d'effacer les garanties collectives que sont l'âge légal de départ, la limite d'âge, la durée de cotisation, les bonifications, pour les remplacer par un régime « à points ».

Dans ce système, qui existe dans certains pays, on sait ce que l'on cotise (système dit à cotisations définies), mais on ignore tout du montant de sa retraite. Le principe de la répartition est certes conservé : les cotisations de l'année N payent les retraites de cette même année. Mais ce système individualiserait le parcours de chaque salarié, lequel déciderait de partir avec une faible retraite ou de travailler plus pour accroître sa pension. Il n'existe plus aucune garantie de niveau de pension une fois à la retraite : chaque année le montant global des pensions est ajusté au sein d'une enveloppe fermée, les cotisations de l'année en cours. Le rêve sans doute d'un pilotage automatique, libérant la politique des contestations collectives...

En matière de retraite, pour le SNES et la FSU, les questions à poser sont les suivantes : quel niveau de vie veut-on garantir aux retraités ? Quelle part du PIB veut-on consacrer aux retraites ? Comment partage-t-on le temps de travail ? Quelle place fait-on aux jeunes qui arrivent dans la vie active ? Le Code des Pensions fait partie intégrante de notre statut : le mettre à mal ouvrirait la voie à d'autres dégradations. Le projet consiste à instaurer un mince filet de sécurité pour les plus pauvres (le minimum vieillesse), à diminuer les pensions présentes et à venir, afin d'ouvrir un juteux marché à la finance (les fonds de pension). Avec à la clé, l'explosion des inégalités sociales. C'est une attaque sans précédent de tout le salariat.

Défendre les retraites, actuelles et futures, c'est élaborer un tout autre projet porteur d'avancées pour tous, avec une plate-forme offensive commune aux jeunes, aux actifs, et aux retraités : c'est l'enjeu de la bataille qui s'ouvre en cette rentrée.

## PERMANENCE SPÉCIALE RETRAITÉS LE MARDI

*Josiane Dragoni et Annie Sandamiani*

## RENTÉE DANS LES COLLÈGES LE SENS DES PRIORITÉS ?

La poussée démographique qui était attendue se confirme et rend plus brûlantes que jamais deux problématiques : le taux d'encadrement et l'adaptation des locaux. Dans la majorité des collèges, les effectifs par classe sont au sommet des repères et parfois même en dépassement. Notre académie compte à cette rentrée 1729 collégiens de plus mais seuls 30 postes ont été créés. Dans les Bouches-du-Rhône, cette tendance à la hausse qui doit se poursuivre jusqu'en 2025, comme le révèle l'INSEE, devrait conduire à la construction de 10 collèges. Pourtant, la stratégie suivie par le conseil départemental est bien différente : aucun projet de construction sinon la Cité scolaire internationale de La Joliette, mais des préfabriqués dans les cours, autorisant ainsi la DSDEN à gonfler les effectifs globaux de ces établissements.

Partout dans l'Académie, on nous signale des classes pleines et parfois des AVS contraintes de s'asseoir dans les rangées, faute de table.

Le SNES-FSU revendique un plan de constructions et des créations de poste en nette hausse pour faire face dignement à ce défi démographique d'ampleur. Les élus de la FSU défendront cette exigence de qualité dans les comités techniques et appellent chaque CA d'établissement à dénoncer systématiquement les dérives constatées.

**Julien Santamaria**

## ÉDUCATION PRIORITAIRE LE MINISTÈRE REPORTE LE SUJET

Alors que les discussions sur la future carte de l'Éducation prioritaire pour la période 2019-2023 devaient s'ouvrir à cette rentrée, aucun calendrier n'est pour l'heure annoncé. Les futurs travaux devraient déterminer le périmètre et la composition de la nouvelle liste des établissements REP et REP+.

Dans un contexte économique et social dégradé, il est impératif de construire une carte prenant en compte la réalité des besoins. Le SNES-FSU combatta un recentrage sur un nombre restreint d'établissements qui ne ferait qu'aggraver des inégalités scolaires déjà fortes. Il pèsera pour la construction d'une carte élargie fondée sur des critères scolaires et sociaux partagés, et intégrant les lycées. Alors que dans l'académie trois LGT rempliraient les critères pour être classés en REP+, ils voient à cette rentrée leur prime ZEP réduite d'un tiers !

Concernant la création d'une indemnité de 3 000 € qui s'ajouterait à celle existante en REP+, annoncée par le président de la République durant la campagne électorale de 2017, le projet présenté récemment est loin du compte : d'abord parce que seule une part de l'augmentation sera effective à compter de la rentrée 2018 (augmentation de 1 000 € de l'indemnité existante), avant une deuxième part à la rentrée 2019 ; ensuite parce que le restant serait une part variable indexée sur le « mérite collectif ». Pour le SNES-FSU, la promesse doit être tenue : 3000 € sans conditions pour tous les personnels de l'Éducation prioritaire, y compris les AED et AESH, une nouvelle fois écartés injustement de la mesure !

**Julien Marec**





## CONVENTION DE RÉSEAUX

LE SNES-FSU OBTIENT L'ABANDON

Dans l'académie d'Aix-Marseille, la tentation était grande de faire des réseaux d'établissements des lieux de gestion des moyens humains et financiers. La convention présentée aux CA des EPLE, qui n'était pas bornée dans le temps, autorisait notamment par principe la mutualisation de n'importe quel emploi et donc l'affectation de certains personnels sur le réseau et non dans l'établissement.

C'était sans compter sur les actions déterminées du SNES-FSU pendant toute l'année scolaire 2017-2018, en particulier des nombreux élus dans les CA des établissements qui sont parvenus à obtenir le report ou le rejet du vote sur la convention.

Le rectorat a finalement pris acte de l'opposition rencontrée et a annoncé pendant le mois de juillet qu'il y renonçait. La convention de groupement des services est donc abandonnée y compris dans les établissements où elle avait été adoptée.

Les réseaux continuent toutefois d'exister : ils doivent être des lieux de concertation inter-degré entre les établissements publics d'un même secteur, c'est-à-dire des lieux de discussion pédagogique, de réflexion sur les projets, de proposition sur les évolutions de la carte des formations.

Reste la question de la façon d'associer les enseignants à ces réflexions. Le SNES-FSU a obtenu que les CA et les Conseils Pédagogiques soient informés des travaux des réseaux au moins deux fois par an, ainsi que les Comités Techniques Académique et Départementaux. Un point de désaccord subsiste cependant, les personnels de direction et les DASEN veulent que ces enseignants soient identifiés sur proposition des personnels de direction et des inspecteurs, alors que nous demandons qu'ils soient identifiés sur proposition des équipes, et donc des instances de l'EPLE (conseil d'administration et conseil pédagogique).

Nous appelons donc les équipes pédagogiques à ne rien se laisser imposer sur ce sujet, et à choisir leurs représentants afin de porter la parole de la profession et de garder un œil sur les travaux des réseaux.

Julien Marec

## LYCÉES : PRÉPARER LA RENTRÉE 2019 DÉJÀ ???

Les discussions au niveau du réseau, dont les enseignants ne doivent pas être tenus à l'écart, vont jouer un rôle crucial. Les établissements doivent faire remonter leurs propositions fin septembre.

Le texte distingue 7 spécialités que l'on pourrait qualifier de "classiques" et des spécialités "originales". Cependant même les premières n'ont pas forcément vocation à être présentes dans tous les établissements, mais seulement dans un "périmètre raisonnable". Dans l'académie on pourrait traduire par le réseau.

Les établissements doivent proposer des combinaisons de spécialités, triplettes en Première, doublettes en Terminale. Par rapport à la tentation du choix entièrement à la carte qui a guidé le travail préparatoire de la réforme, c'est une avancée à mettre à l'actif du SNES-FSU qui l'an dernier n'a cessé de plaider pour défendre les séries, garantes de cohérence des parcours (et d'organisation vivable dans l'établissement).

La note de service ne dit pas un mot des options, dont tout laisse à penser qu'elles devront être financées sur l'enveloppe d'autonomie des lycées, soit en concurrence avec l'AP et les dédoublements. Le coup de rabot est à craindre !

Interrogé, le Rectorat affirme qu'il jouera un rôle de régulation important dans la préparation de rentrée afin de limiter la concurrence que les établissements risqueraient de se livrer, et que le privé ne manquera pas d'accroître.

Les discussions au niveau du réseau vont jouer un rôle crucial dont les enseignants ne doivent pas être tenus à l'écart. S'il ne saurait pour nous être question d'aider le ministère dans la mise en place d'une réforme que nous contestons, il va nous falloir aussi défendre d'une part les postes de nos collègues et d'autre part la richesse de l'offre de l'établissement, notamment les options. Travailler au maintien de l'intégralité des postes, au maintien de l'offre de formation, c'est aussi combattre la réforme !

Caroline Chev 

## CIT  SCOLAIRE INTERNATIONALE

La R gion a d cid , avec la commune de Marseille et le d partement, la construction d'une cit  scolaire internationale sur le site Eurom diterran e. 100 millions d'euros, pour accueillir un public « tri  sur le volet », au d triment de des constructions de lyc es et de coll ges qui resteront dans les cartons malgr  l'urgence des besoins. Pour le SNES-FSU, cet  tablissement doit recruter aussi sur le secteur, un des plus d sh rit s de Marseille.

Magali Bailleul

## FUSION DES ACAD MIES

Les acad mies d'Aix-Marseille et de Nice devraient fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2020. S'agit-il d'une  tape vers le transfert de l' ducation aux collectivit s r gionales ?

Avant la fin de l'ann e civile, le Recteur de R gion doit proposer une nouvelle architecture administrative. Les sites acad miques seront sans doute conserv s mais les missions administratives mutualis es par p les, au prix de suppressions de postes administratifs. Nous sommes inquiets pour les agents administratifs contractuels.

Quelle sera la r partition des pr rogatives entre les diff rents  chelons administratif ? Quelle place pour les r seaux d' tablissements ? Nous refusons la d concentration de la gestion des moyens et des personnels au niveau infra-acad mique.

Pour plus de d mocratie, le vote pour les syndicats de la FSU permettra de renforcer les conseils d'administration et les commissions paritaires.

Laurent Tramoni

## ECOLIS DE MARSEILLE

Le Partenariat Public/priv  (PPP) pour r novier ou reconstruire 10 % des  coles : 1 milliard d'euros, 25 ann es de rente, surco t de 300 millions, mise sous cloche des  coles sans aucune concertation. La FSU13 a initi  un collectif aussi large qu'in dit, avec des syndicats enseignants, des professionnels du b timent, des parents d' l ves et des  lus, tous lanceurs d'alerte d termin s   d noncer les d rives et   proposer des alternatives

Pierre-Marie Ganozzi - FSU 13



## CONTACTER LE SNES-FSU ?

12 Pl du Général De Gaulle  
13001 Marseille  
Métro Vieux Port  
04 91 13 62 81 / 82 / 84  
S3aix@snes.edu  
Permanences pour tous du lundi au  
vendredi de 13h30 à 17h30

Permanences spécifiques avec les  
militants en charge des différents  
secteurs :

**CPE** : Lundi – Mercredi - Vendredi

**AED / AESH** : Lundi - vendredi

**Retraites - Santé** : Mardi

**Situations médicales** : Mardi

**Stagiaires** : Mercredi

**Contractuels** : Mercredi

**TZR** : Jeudi

## DATES À RETENIR

Candidature pour le Congé formation  
2019/2020 du 24 septembre  
au 12 novembre 2018

Demande de poste adapté avant  
le 14 décembre 2018

Plus d'informations sur

[www.aix.snes.edu](http://www.aix.snes.edu)

## TZR À AIX-MARSEILLE

### GAGNER DES AVANCÉES

900 enseignants sont TZR dans notre  
académie. Ce chiffre est en baisse régulière  
depuis le quinquennat Sarkozy (avant 2007  
l'académie comptait environ 1400 TZR).

Cette diminution est particulièrement  
sensible dans certaines zones (05-04) et  
certaines disciplines. Elle se traduit par une  
dégradation des conditions de travail pour  
les personnels ainsi que par une  
précarisation du remplacement avec le  
recours fréquent aux contractuels pour les  
suppléances courtes.

Grâce au SNES des avancées ont pu être  
obtenues depuis 2014, notamment sur les  
bonifications supplémentaires (30 points  
d'ancienneté par an sur tous voeux larges),  
une heure de décharge en cas d'affectation  
sur deux établissements de communes non  
limitrophes ou sur trois établissements.

Cependant, les sujets de lutte syndicale  
restent nombreux : augmentation du  
nombre de TZR, reconnaissance d'un  
barème plus juste pour la phase  
d'ajustement, retour à un GT d'affectation  
avant la rentrée, et reconnaissance de la  
mission de TZR dans la carrière.

## PERMANENCE SPÉCIALE LE JEUDI

Marie Liska

## RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

### RVC 2018-2019 : QUAND ET POUR QUI ?

Les collègues qui ont obtenu l'échelon 6 ou 9 l'année scolaire précédente sont cette année  
en rendez-vous de carrière. Concernant le rendez-vous de l'échelon 8, si cet échelon a été  
obtenu entre le 1er septembre 2017 et le 28 février 2018, le rendez-vous est pour cette année.  
Si l'échelon 8 a été obtenu entre le 1er mars 2018 et le 31 août 2018, alors le rendez-vous se  
déroulera l'année scolaire prochaine.

**Attention** : du fait des avantages d'ancienneté liés au REP+, les collègues de ces  
établissements peuvent obtenir une promotion aux échelons 6, 8 ou 9 de manière rétroactive,  
avant le 1er septembre de l'année en cours. Il est alors possible de se retrouver en rendez-vous  
de carrière dès cette année scolaire, sans pour autant que le rectorat ait identifié la situation  
avant février ou mars 2019, date de la CAPA d'avancement. Aussi n'hésitez pas à participer à  
nos stages rendez-vous de carrière et à contacter le SNES-FSU pour que nous procédions à  
l'examen de votre situation.

### RVC 2017-2018, CONTESTATION : MODE D'EMPLOI ET CAS PARTICULIERS

Une fois l'année de rendez-vous de carrière passée, chaque collègue reçoit aux alentours du  
16 septembre une appréciation rectorale en vue de la promotion de grade ou de l'accélération  
d'échelon (proposée par le recteur ou le ministre selon son corps). Vous avez la possibilité de  
faire appel de cet avis durant 30 jours après sa notification. En l'absence de réponse à cet  
appel sous 30 jours, l'avis est confirmé. Vous disposez alors de 30 jours supplémentaires pour  
contester cet avis. Le cas échéant, le SNES-FSU vous représente lors de l'examen de votre  
contestation en CAPA (entre mi-décembre et février).

Une partie non négligeable des collègues ont des comptes-rendus de rendez-vous de carrière  
incomplets (compétence non cochée, appréciation littérale manquante...). Dans ce cas, et si  
l'avis recteur est décevant, les collègues doivent contester cet avis. En effet, ces éléments  
incomplets ne permettent pas un traitement équitable. La CAPA de contestation permettra  
alors de réexaminer chacun de ces cas.

Certaines situations peuvent empêcher que le rendez-vous de carrière soit effectif (obtention  
du Congé de Formation Professionnelle, Congé Longue Maladie, Congé Maternité suivi de  
CMO...). Cependant, l'examen pour la promotion de grade ou l'accélération d'échelon a tout  
de même lieu malgré l'absence de compte rendu du rendez-vous de carrière (compétences  
et appréciation littérale). Dans ce cas particulier, l'examen en CAPA de contestation est  
automatique. Nous vous conseillons alors de vous adresser aux élus du SNES-FSU pour que  
nous puissions vous défendre en CAPA.

Contactez-nous pour que nous vous accompagnions tout au long de ces démarches.

JULIEN WEISZ

## LA RÉPARTITION DES AVIS EXCELLENTS DES INSPECTEURS

Les inspecteurs jugent que les professeurs affectés en lycée maîtrisent mieux les savoirs  
disciplinaires et que les professeurs affectés en collège prennent mieux en compte la  
diversité des élèves et leur évaluation. Est-ce le reflet des réalités individuelles des collègues  
évalués, du fonctionnement collectif de l'institution ou bien des représentations que les  
inspecteurs se font du métier ?

	En collège	En lycée	Total
« Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique »	30%	33%	31%
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	32%	30%	31%
« Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves »	30%	26%	29%



## L'EFFET PPCR SUR LA MASSE SALARIALE DE L'ACADÉMIE

Les premiers effets de PPCR, mesurés sur 2017, se soldent par une augmentation de la masse salariale brute de 1.5%, hors effet de l'augmentation de la valeur du point d'indice et avant la mise en place de la classe exceptionnelle. Dans le second degré, la mise en place des nouvelles grilles indiciaires au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les enseignants de l'académie s'est traduite par une augmentation de la masse salariale brute de 15.6 millions. En 2018, année pleine, l'augmentation de la masse salariale brute de l'académie sera donc de l'ordre de 45 millions d'euros puisqu'en 2017 l'effet était limité aux quatre derniers mois de l'année. Le transfert prime-point concerne en outre 3 millions d'euros.

### LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DANS L'ACADÉMIE À LA RENTRÉE 2018 :

Dans notre académie, 1500 collègues enseignants font leur rentrée 2018 en classe exceptionnelle, nouveau grade de fin de carrière créé par l'accord PPCR que le SNES et la FSU ont signé en 2015. Cela représente 5% des enseignants de l'académie et 20 % des enseignants qui étaient à la hors-classe en 2017/ 2018.

### LES PROMOTIONS À LA HORS-CLASSE DANS L'ACADÉMIE À LA RENTRÉE 2018 :

La revalorisation PPCR des carrières, à laquelle le SNES-FSU a contribué, permet, outre le dé plafonnement des fins de carrières au moyen de la classe exceptionnelle, d'accroître le flux d'accès à la hors-classe : 340 certifiés promus en 2018 contre 317 en 2017, 102 agrégés au lieu de 87, 26 CPE au lieu de 24, 15 Psy EN au lieu de 10. L'augmentation du flux de promotions conduit à une accélération de la carrière par disparition programmée du 11<sup>ème</sup> échelon .

Mathilde Freu

	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Évolution
Certifiés	317	340	+ 7.2%
<i>Dont 11<sup>ème</sup> échelon</i>	190	151	-20.5%
<i>Dont 10<sup>ème</sup> échelon</i>	123	184	+49.6%
Agrégés	87	102	+ 17%
CPE	24	26	+ 10%
Psy	10	15	+ 50%

## PROMOTIONS, CARRIÈRES

### NOUVEAUX CHANTIERS, NOUVEAUX COMBATS !

Malgré les avancées obtenues dans le cadre de PPCR, il reste des combats importants à mener auprès du ministère et du rectorat.

Si les accords PPCR mettent fin à de nombreuses inégalités de traitement entre les collègues, certaines perdurent, en lien avec l'établissement d'exercice ou la discipline enseignée. Ainsi, dans le cadre du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière qui doit déterminer l'avis Recteur pour la Hors Classe, nous avons constaté que certaines disciplines étaient sous représentées dans l'attribution des avis Excellent ou Très satisfaisant. Les élus du SNES-FSU ont plaidé auprès de l'administration pour un équilibrage disciplinaire dans la répartition des avis. Ils soutiendront tous les collègues syndiqués qui le souhaitent dans leur contestation de leur avis Recteur en CAPA.

Par ailleurs, concernant l'accès à la Classe Exceptionnelle, le SNES-FSU milite auprès du ministère pour un élargissement des missions ouvrant droit à la candidature au titre du vivier 1 (par exemple en ajoutant les missions de remplacement) et une modification du ratio entre les deux viviers qui est actuellement trop défavorable au vivier 2.

On le voit, la défense des CAP et du travail des représentants des personnels n'est pas que symbolique : c'est un enjeu majeur pour défendre nos carrières et nos droits !

## DIALOGUE SOCIAL OÙ VAS-TU ?

À l'heure où se multiplient les « concertations » sur les différentes réformes engagées ou à venir, il est un cadre où le dialogue social devrait être renforcé : celui des instances représentatives des personnels. Or, le gouvernement a dévoilé le 25 mai dernier son projet visant à marginaliser les rôles des Commissions Administratives Paritaires.

Le paritarisme, créé en 1946, impose alors à l'État-employeur la transparence et l'égalité de traitement dans la gestion de la carrière et de la mobilité des fonctionnaires, dans l'organisation et le fonctionnement des services. Ainsi, c'est l'engagement de vos élus SNES-FSU qui a permis d'obtenir l'accès à la hors classe pour tous. Fruit d'une longue bataille, aujourd'hui une réalité que les collègues commencent à toucher du doigt. La classe exceptionnelle en est un autre exemple : les commissaires paritaires défendent les dossiers individuels et œuvrent pour élargir l'accès à ce nouveau grade, assurer à chacun son droit à une promotion sur la base de principes valables pour tous et dans le respect des règles communes.

Les CAP sont bien des lieux de résistance contre les dérives libérales et les tentatives de déréglementation. Pas étonnant qu'elles soient dans le viseur !

Signez la pétition sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) !

### Mutations 2019 : attention !

D'importantes modifications du barème sont prévues cette année. Dès la parution de la circulaire, vous trouverez toutes les informations sur notre site et dans le journal spécial mutations 2019.

Pour vous aider, nous organiserons des réunions mutations du 14 au 28 novembre dans tous les départements de l'académie.

Plus de détails sur [www.aix.snes.edu](http://www.aix.snes.edu)

M. F.



## NON TITULAIRES

### BILAN DES AFFECTATIONS 2018

Ce sont essentiellement les non titulaires possédant les barèmes les plus élevés, et les agents en CDI, qui ont pu obtenir un poste dès la CCP du 28 août.

Beaucoup de contractuels en CDD devront donc attendre que le rectorat les appelle. Cette année encore les possibilités de réemploi sont réduites et les multi-affectations fréquentes.

Les élus non titulaires du SNES-FSU et SNEP-FSU ont pu cependant vérifier, grâce aux fiches syndicales reçues, le respect des barèmes et des vœux d'affectation. Ils ont obtenu des modifications pour améliorer la situation de certains agents (détenteurs d'une RQTH, erreurs de barèmes).

Nous conseillons à ceux qui restent sans emploi, d'envoyer un mail à leur gestionnaire pour élargir leurs vœux, notamment afin d'éviter plus de 4 mois d'interruption entre deux contrats, et donc de repartir à zéro pour le décompte de l'ancienneté requise en CDI.

### PERMANENCE : LES MERCREDIS DE 13H30 À 17H30

*Jocelyne François*

## AED, AP, AESH, CUI

### FAIRE RESPECTER VOS DROITS

AESH, le nouveau contrat a ouvert une possibilité de « CDIisation » pour ceux d'entre vous ayant exercé pendant 6 ans les fonctions d'AESH. Ce statut est cependant loin d'être satisfaisant, la majorité des AESH sont employés à 75% alors que les textes stipulent que l'administration ne peut les recruter à une quotité inférieure à celle qu'ils avaient précédemment.

L'accès au recrutement d'AESH est possible pour tous ceux qui ont exercé au moins 9 mois en tant que CUI-AVS. N'hésitez pas à en faire la demande auprès des DSDEN.

AED, votre rôle dans l'établissement est fondamental mais votre contrat vous fragilise : le respect de vos missions et de vos droits est donc une nécessité.

Pour vos problèmes quotidiens, dans chaque établissement, un représentant du SNES-FSU sera toujours là pour vous soutenir. Les élus AED-AESH de la FSU vous représentent aussi lors des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) en cas de licenciement ou de sanctions disciplinaires.

### PERMANENCE AED/AESH/CUI : LUNDI ET VENDREDI 13H30 À 17H30

*Guilhem Paul*

## CPE

### BONNE RENTRÉE ?

**A**vant toute chose, l'équipe des militants CPE du SNES-FSU vous souhaite une bonne année scolaire à toutes et à tous ! Car la rentrée est lourde de menaces.

Rarement un Ministre de l'Éducation Nationale n'aura mis autant d'énergie à occuper l'espace médiatique tout l'été, multipliant les annonces et les textes réglementaires à destination de l'opinion : téléphone portable, rentrée en musique...

Pourtant la réalité de la rentrée dans les vies scolaires en collège et en lycée c'est d'abord la hausse des effectifs et l'insuffisance des locaux, la poursuite de la suppression des contrats aidés, les effectifs d'AED insuffisants, les naufragés de Parcoursup et l'orientation mise à mal, les pressions managériales de certains chefs d'établissement, la réforme du bac et du lycée qui avance et des quartiers qui s'enfoncent toujours plus dans la pauvreté...

Bref, le ministre se moque des réalités professionnelles en compliquant inutilement le travail des personnels d'éducation au mépris des véritables urgences.

Nous continuerons de porter la voix des collègues pour améliorer les carrières, les conditions de travail et pour défendre le métier de CPE. Un rapport est annoncé fin septembre sur la relance des internats. Nous vous tiendrons informés.

### PERMANENCE : LUNDI – MERCREDI - VENDREDI

**Ramadan Aboudou**

## PSYEN

### L'ORIENTATION EST UN COMBAT !

**L**e projet de loi « la liberté de choisir son avenir professionnel » a été adopté le 1<sup>er</sup> Août. Heureusement l'amendement du Sénat sur l'abrogation de l'article L313-code de l'éducation portant sur l'obligation du maintien d'un CIO par département au minimum, n'a pas été retenu. Ceci pourrait éviter aux PsyEN une affectation en EPLE.

Pour l'orientation et ses personnels, le SNES-FSU continue le combat :

- Transfert des DRONISEP : il cherche sans cesse à peser sur les décisions du ministère et des régions sur le devenir des personnels et sur l'avenir de l'ONISEP. Que va-t-il rester maintenant que les régions ont obtenu la compétence d'assurer l'information des élèves et des familles en s'appuyant sur des structures privées ?

- Il dénonce l'idée d'une implantation des CIO dans les lycées qui se résumerait à des fusions CDI-CIO gérées par les professeurs documentalistes où parents et élèves pourraient venir à tout moment se documenter, au mépris du fonctionnement des établissements et du rôle véritable des CIO.

Vous pouvez compter sur vos représentants du SNES-FSU pour continuer à s'opposer fermement à la destruction d'un service public et à la négation de compétences des professionnels hautement qualifiés. Réunion du groupe des 9, communiqué intersyndical, action commune avec la FCPE et les organisations lycéennes et étudiantes...

La mobilisation continue !

**Rose Di Salvo**





## SANTÉ AU TRAVAIL

### MENACES SUR LES CHSCT !

Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, mis en place en 2012, sont désormais des instances qui comptent dans le paysage syndical et participent à la mise en œuvre d'une politique de santé au travail. L'année dernière, le CHSCT Académique a conduit des travaux très divers : de l'analyse de l'impact de conditions de travail dégradées au lycée Joliot Curie d'Aubagne à l'enquête sur l'entrée dans le métier des enseignants. Mais cette instance offre aussi un lieu d'échange avec l'administration permettant aux élus SNES-FSU de porter des revendications sur l'avenir des CIO et le devenir de leurs personnels, sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures de prévention des risques psychosociaux. C'est aussi dans ce cadre qu'a été élaboré un nouveau dispositif d'accompagnement après absence longue (plus de trois mois) qui commence à être mis en place.

Le travail spécifique de cette instance constitue véritablement une ressource, un levier possible pour améliorer les conditions de travail. En mettant en avant la parole des agents sur leur activité, en vérifiant si l'employeur respecte ses obligations en matière de santé au travail, en mettant en lumière les conséquences des décisions prises par notre employeur, les CHSCT apparaissent aussi comme la mauvaise conscience de l'État et révèlent les carences institutionnelles.

C'est probablement pour toutes ces raisons que le gouvernement souhaite réduire les prérogatives et les moyens d'agir des CHSCT en les fusionnant avec les comités techniques, ce qui reviendrait à les neutraliser en gommant toute la spécificité de leur travail !

**Pour défendre les CHSCT, signez la pétition en ligne sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) !**

### PERMANENCE SPÉCIFIQUE SANTÉ ET SITUATIONS MÉDICALES LE MARDI.

Séverine Vernet

## FORMATION CONTINUE

### POUR UN PAF À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Le ministère affirme que la Formation continue des enseignants est une priorité et se donne comme cible 3 jours par agent chaque année. Nous sommes assez loin du compte !

Le SNES-FSU considère qu'une formation continue de qualité est la condition d'un système éducatif de qualité. La formation continue doit être utile au service public d'éducation, mais pour cela elle ne doit pas être définie de manière strictement descendante, comme adaptation de l'agent à son poste, comme simple vecteur des réformes en cours ou pire comme promotion des pratiques en vogue.

C'est pour cela que le SNES-FSU porte l'idée d'une construction "participative" du PAF, au plus près des besoins réellement reconnus comme tels par les personnels. Pour cela il échange régulièrement avec la DAFIP afin de faire évoluer le PAF en défendant une formation continue laissant une large part à l'approfondissement disciplinaire, en lien notamment avec les évolutions des programmes, et aux échanges de pratiques entre pairs. Ces dernières se développent enfin dans l'académie, et nous nous en félicitons !

Caroline Chevé

## PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

### RÈGLEMENTATION ET RÉALITÉ !

Le SNES-FSU a obtenu plusieurs audiences au sujet des conditions de travail des professeurs documentalistes dans l'académie.

Force est de constater que malgré les discours et les nouveaux textes, il existe toujours un fort décalage entre le cadre institutionnel et la réalité quotidienne dans les établissements. De nombreux chefs d'établissement refusent de reconnaître les heures d'enseignement assurées et par là même le décompte prévu par la réglementation. Le SNES-FSU continue d'agir à cette rentrée pour que ce soit la réalité qui change !

C. C.

## RETRAITÉS

### HALTE À LA BAISSÉ DES PENSIONS !

En 2018, ce fut l'invention de la hausse non compensée de la CSG et le gel des pensions. Pour la suite, le gouvernement annonce la fin de l'indexation des pensions sur les prix : il limite la revalorisation à 0,3% en 2019 et en 2020. Le montant de la perte subie sur les pensions est évalué à 9%, voire plus (années blanches et cumul 2018, 2019 et 2020). La hausse des cotisations MGEN, discriminatoire pour les retraités, aggrave la situation.

La pension est un traitement continué, et non une prestation sociale. Ces choix éclairent les objectifs du projet de transformation radicale des retraites : la baisse drastique des pensions ! Nous exigeons la prise en charge du droit à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale (loi prévue en 2019, contenu inconnu à ce jour). Les financements existent.

L'heure est à la mobilisation :

- Le 3 octobre : délégations à Paris.

- Le 18 octobre, début du débat sur le PLFSS à l'Assemblée : manifestations dans les départements.

Josiane Dragoni

## STAGIAIRES

### FORMATION PAYANTE ET NOUVELLE ÉVALUATION !

90€ à régler afin de pouvoir s'inscrire à l'ESPE, c'est la très mauvaise surprise qu'ont eue les stagiaires lors de cette rentrée !

Ce montant est celui de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC), l'une des conséquences de la loi ORE relative à « l'orientation et à la réussite des étudiants ». Les fonctionnaires-stagiaires ne peuvent bénéficier de l'exonération prévue pour certaines catégories d'étudiants.

Il est inacceptable que la formation soit à la charge du stagiaire ! C'est pourquoi le SNES-FSU a mis en ligne une pétition réclamant au ministre de l'Éducation nationale le remboursement de cette contribution :

<http://petitions.snes.edu/index.php?petition=40>

Cette rentrée est aussi celle de la mise en application en M1 et en M2 des nouvelles maquettes du master MEEF ainsi que d'une nouvelle évaluation, par compétences, qui élimine totalement la notation chiffrée et rend quasiment impossible la compensation entre les UE.

### PERMANENCE :

### MERCREDI 13H30 -17H30

Catherine Fuchs

## STAGES SYNDICAUX 2018 – 2019

### RÉFORME DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT

Jeudi 15 novembre - Sisteron  
Jeudi 29 novembre - Marseille  
Lundi 3 décembre - Avignon

### MA CARRIÈRE

Mardi 6 novembre - Gap  
Mardi 27 novembre - Carpentras  
Mardi 4 décembre - Aubagne  
Jeudi 6 décembre - Martignes

### VOIE TECHNOLOGIQUE

Jeudi 10 janvier - Marseille

### AGENTS NON-TITULAIRES

Vendredi 9 Novembre - Marseille

### TZR

Mardi 20 novembre - Marseille

### CPE

Mardi 4 décembre - Marseille

### AED-AESH

Vendredi 16 novembre - Marseille

### PRÉPARER SON RV DE CARRIÈRE AVEC LES SNES

Jeudi 8 novembre - Avignon  
Mardi 13 novembre - Marseille  
Vend. 16 novembre - Aix-en-Pce

### PSY EN - ORIENTATION, OÙ VA-T-ON ?

Vend. 9 novembre - Sisteron  
Lundi 12 novembre - Marseille  
Vend. 23 novembre - Carpentras

### MANAGEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS !

Jeudi 22 novembre - Marseille  
Lundi 26 novembre - Manosque

### RÉUNIONS MUTATIONS INTER 2019

Mercredi 14 novembre - ESPE Marseille  
Vendredi 16 novembre - ESPE Aix-en-Pce  
Mardi 20 novembre - ESPE Marseille  
Jeudi 22 novembre - Local SNES Avignon  
Vendredi 23 novembre - ESPE Marseille  
Mardi 27 novembre - ESPE Aix-en-Pce  
Mercredi 28 novembre - Local SNES Avignon  
Mercredi 28 novembre - ESPE Marseille

*La formation syndicale est un droit.  
Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 journées  
de formation syndicale par an.  
Il suffit de déposer une demande par voie hiérarchique au  
moins un mois à l'avance.  
Les lieux précis sont en cours de définition,  
ils seront annoncés sur le site.*

*Merci de vous pré-inscrire auprès du SNES Aix-Marseille afin  
de nous faciliter l'organisation des journées.*

*Modèle d'autorisation d'absence et pré-inscription sur  
[www.aix.snes.edu](http://www.aix.snes.edu)*



SNES AIX-MARSEILLE N°390 - SEPTEMBRE 2018

Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 81/82 - [s3aix@snes.edu](mailto:s3aix@snes.edu)

Directeur de publication : L. Trameni

Comité de rédaction : C. Chevê et C. Fuchs

Conception et design : ER<sup>2</sup>

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 1219 S 05 476 - Dépôt légal : 9 mars 2018

ISSN 0395-384X

Tiré à 10000 exemplaires - Prix : 2 euros



**UNE BANQUE  
CRÉÉE PAR  
DES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.**



Crédit photos : plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.

**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,  
CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.**

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

**CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-AVIGNON-MARSEILLE**

1, BOULEVARD SAKAKINI - TÉL. : 0 820 02 56 49\* - COURRIEL : [07901@CREDITMUTUEL.FR](mailto:07901@CREDITMUTUEL.FR)  
6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE - TÉL. : 0 820 30 01 85\* - COURRIEL : [0790101@CREDITMUTUEL.FR](mailto:0790101@CREDITMUTUEL.FR)  
20, BOULEVARD SAINT-ROCH - 84000 AVIGNON - TÉL. : 0 820 22 69 90\* - COURRIEL : [0790102@CREDITMUTUEL.FR](mailto:0790102@CREDITMUTUEL.FR)

\*0,119 € TTC/min.